

Comment sont-ils accueillis en métropole ?

Impréparation du départ, minoration quantitative, accueil déficient et assignation d'un espace caractérisent chaque « rapatriement ».

Pour ceux qui arrivent d'Indochine et qui ont dû se débrouiller pour partir, rien n'est prévu à leur arrivée, principalement à Marseille. Il en sera de même pour les rapatriés d'Égypte suite à l'affaire de Suez (nationalisation du canal de Suez par le chef de l'État égyptien, Nasser, et réponse militaire franco-britannique).

L'importance des rapatriements des anciens protectorats français sur la Tunisie et le Maroc oblige le gouvernement français à créer, dès janvier 1957, le Bureau d'orientation pour les affaires marocaine et tunisienne dépendant du ministère des affaires étrangères. L'objectif du nouvel organisme est d'accueillir, de secourir et d'orienter les rapatriés. Cependant, faute d'avoir vu grand, le Bureau d'orientation est vite débordé et l'on doit créer d'autres centres d'accueil. Les tensions entre ceux qui arrivent et ceux qui « accueillent » sont palpables à Marseille et dans la plupart des grandes villes françaises. En revanche, de bien meilleurs résultats sont obtenus dans les départements du Tarn, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne et de Dordogne, départements ruraux qui vont accueillir un millier d'agriculteurs du Maroc et de Tunisie.



Point de départ du bus vers le centre d'accueil des « réfugiés » du Parc Chanot.
© Jean-Jacques Jordi

Les rapatriés d'Algérie, un cas particulier ?



Le ville-de-Marseille ramenant civils et militaires d'Alger, 17 juin 1962.
© Jean-Jacques Jordi

Le conflit algérien avait poussé dès 1956 des Européens d'Algérie à se « replier » en métropole. En 1962, les violences rendant la vie quotidienne impossible, les ports et les aéroports d'Algérie se couvrent d'une masse de personnes fuyant la guerre. Dans cet exode, des drames se produisent : crises de nerfs, exaspération, accouchements tragiques, pleurs...

Que faire de ceux qui arrivent pour la plupart dans un grand dénuement ? Le gouvernement a prévu des centres d'accueil mais ces structures sont déficientes avant même d'avoir fonctionné. Il faut donc ouvrir des centres d'hébergement à la hâte, mobiliser les associations d'entraide, désengorger au plus vite Marseille où les rapatriés d'Algérie, les Pieds-Noirs comme on les surnommait par la suite, sont déjà plus de 140 000 présents continuellement à l'été 62. Pour ceux qui arrivent, l'urgence est de trouver un logement, un emploi et d'assurer la scolarisation des enfants. Il faudra attendre les années 1965-1966 pour que la stabilisation dans une zone d'accueil soit réelle. Pour beaucoup, il a fallu composer avec un temps d'errance entre plusieurs lieux. Entre-temps, le gouvernement français a lancé la Bourse nationale de l'emploi réservée aux rapatriés d'Algérie et a développé un système d'aides (prestations de retour, prestations de subsistance pour une année, prestations de reclassement) visant la réinstallation au détriment de l'indemnisation.

60 ans après la fin de l'Empire, quelle mémoire ?



Rassemblement de Pieds-Noirs à Tourves (Var), 2 juillet 1972. © Jean-Jacques Jordi

L'exode des Français d'Algérie a surpris par son ampleur et par les traumatismes engendrés. Il a permis le développement d'une terre idéalisée (l'Algérie) et le sentiment malaisé de n'être pas tout à fait chez soi car, pour beaucoup, la France a trahi. Tous ces rapatriés, ou presque, ont utilisé le territoire perdu pour affirmer une identité pied-noire et leurs nombreuses associations tentent de passer le flambeau identitaire.

La reconnaissance est venue 60 ans après l'événement traumatique avec le discours du président de la République, le 26 janvier 2022, qui a reconnu le travail de ce petit peuple venu de toute l'Europe en Algérie. Il a reconnu aussi le massacre

de la rue d'Isly (26 mars 1962) et celui du 5 juillet 1962 à Oran et a grandement évoqué l'apport des Français d'Algérie dans la France des années 1960-1980.

Il appartient aujourd'hui, d'une part, aux Français d'en finir avec l'image du Pied-Noir colon, raciste et borné, d'autre part aux Pieds-Noirs eux-mêmes d'abandonner les mythes et les imaginaires dans lesquels trop se complaisent. Il incombe alors et toujours à l'historien de se replonger dans les archives, de multiplier les trajectoires, de croiser l'ensemble de ses sources, de les interroger et d'en retirer une analyse historique sans glorification ni diabolisation.

CAHIER DÉTACHABLE • LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE #278 • PRINTEMPS 2022

Réalisation et impression : COMMISSARIAT DES ARMÉES - IR PG TULLE

EN COUVERTURE

Le retour des rapatriés français et l'exode des Pieds-Noirs vers la métropole. © Maurice Jarnoux / Paris / Match / Scoop

CAHIER #278

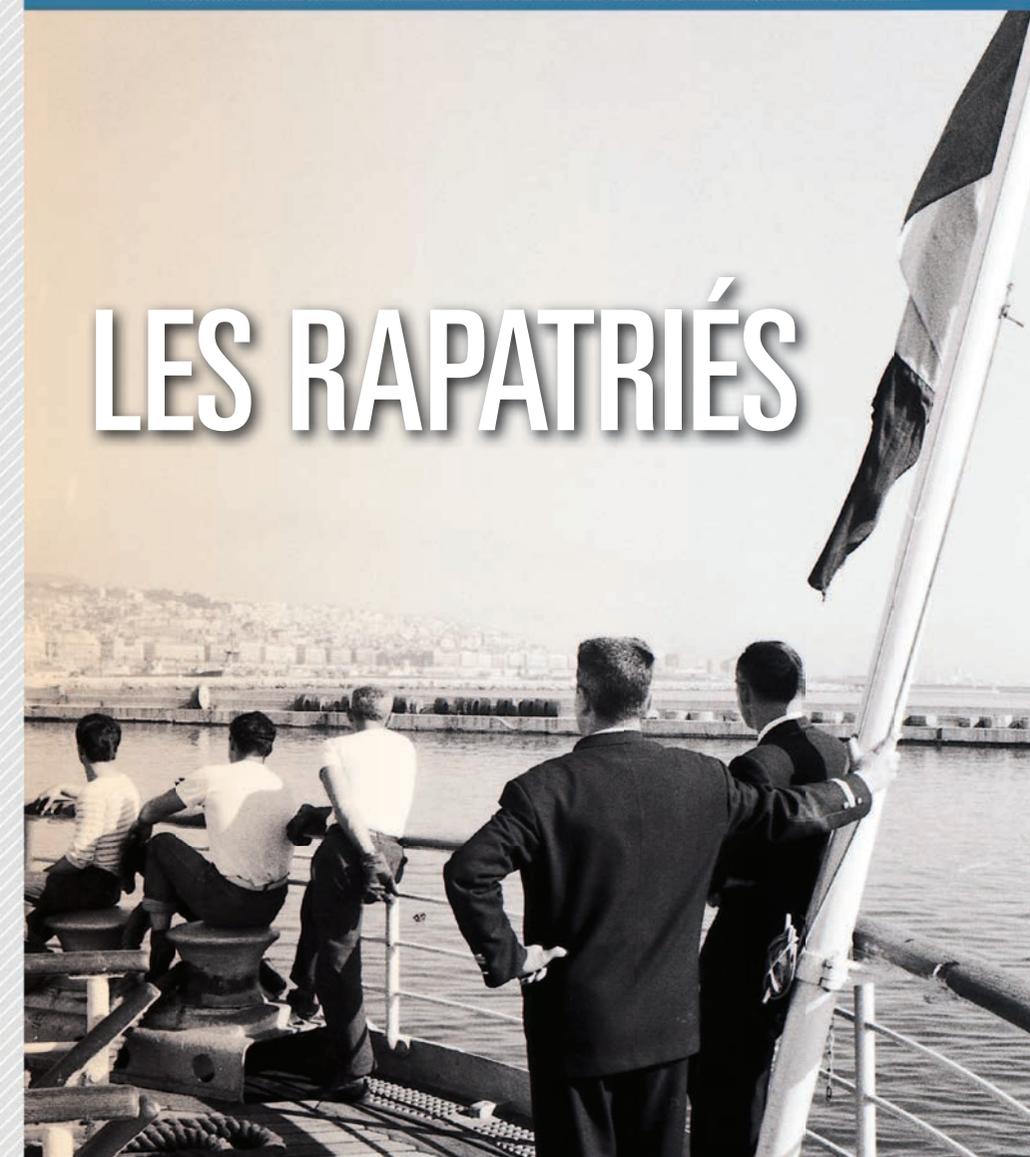
PRINTEMPS 2022

#278

LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE

UNE PUBLICATION DU MINISTÈRE DES ARMÉES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION - DIRECTION DES PATRIMOINES, DE LA MÉMOIRE ET DES ARCHIVES

LES RAPATRIÉS



Qui sont-ils ?

Il nous faut être précis sur ce que recouvre le terme de « rapatrié ». Dans le cadre des décolonisations françaises, la loi du 26 décembre 1961 en donne juridiquement les contours : le rapatrié est un Français, ayant dû ou estimé devoir quitter, par suite d'événements politiques, un territoire où il était établi et qui était antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat et la tutelle de la France... À ces titres, il pourra bénéficier du concours de l'État.

Cette définition laisse toutefois de nombreux cas en suspens. Les Français partant peu après l'indépendance, sans qu'il y ait eu de « problèmes politiques », sont-ils ainsi des rapatriés ? Et qu'en est-il des « supplétifs » d'Indochine et d'Algérie, Français de nationalité mais non citoyens ? Les habitants d'un pays nouvellement indépendant mais ne relevant pas de l'ex-tutelle française (Espagnols, Italiens...) et qui sont pris dans le mouvement de décolonisation peuvent-ils être comptés comme « rapatriés » ? Selon qu'on est fonctionnaire, salarié, militaire... il arrive enfin de n'être pas considéré comme « rapatrié » alors que l'implantation en terres coloniales s'était déjà formalisée par une retraite, par un achat...

En réalité, nous devons entendre par « rapatrié » toute personne, quelle que soit sa nationalité, qui est partie vers la France dans les temps d'une indépendance (peu de temps avant et peu de temps après).

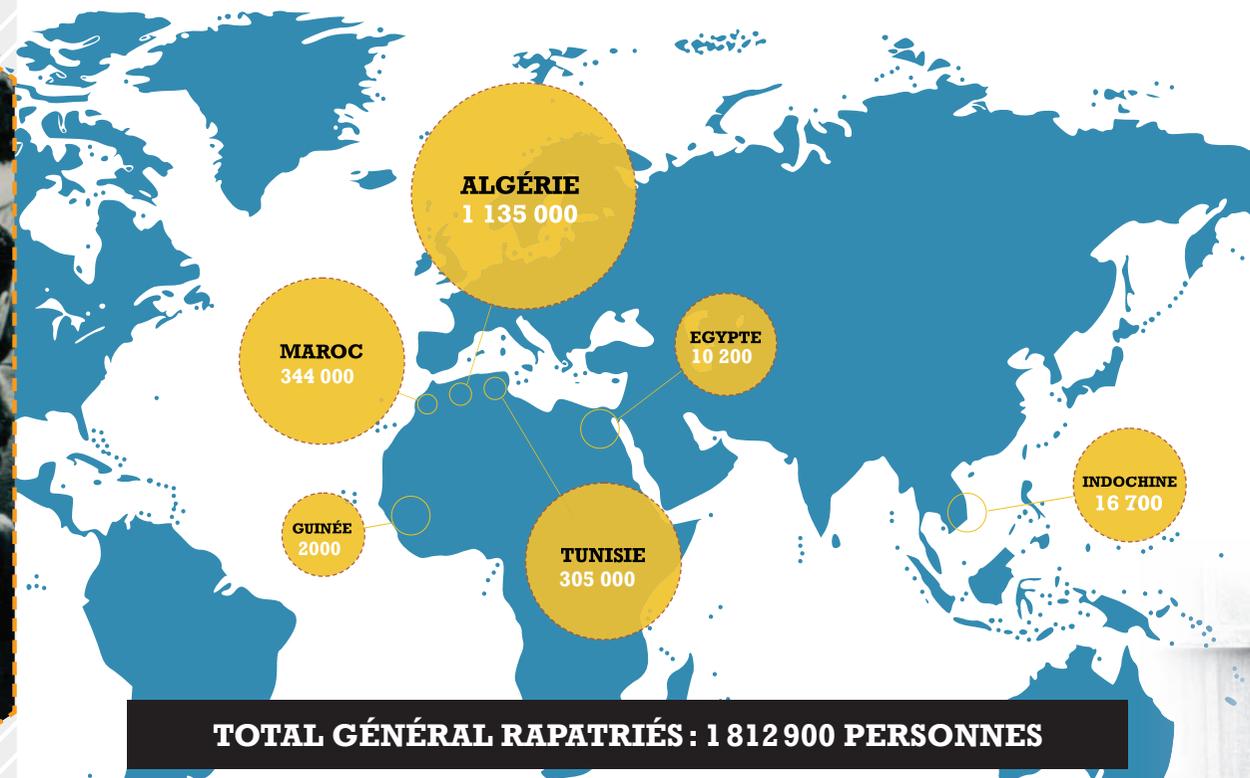


Des rapatriés attendent le débarquement à Marseille, 28 mai 1962.

© Jean-Jacques Jordi

D'où viennent-ils ?

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES RAPATRIÉS FRANÇAIS



TOTAL GÉNÉRAL RAPATRIÉS : 1 812 900 PERSONNES

Au total, l'ensemble des personnes arrivant en France des anciens territoires français s'élève à **1 812 900 personnes**. Mais il faut rajouter à ce chiffre les rapatriés de Madagascar et ceux, trop souvent oubliés, des comptoirs de l'Inde qui représenteraient, d'après le président de l'association « comptoirs de l'Inde », quelque 20 000 personnes. Le chiffre de 1,82 million de personnes reste donc le plus proche de la réalité. Cela représente le flux migratoire le plus important dans la Méditerranée de la seconde moitié du XX^e siècle et le second du siècle après le transfert et échange des populations grecque et turque à l'issue de la Première Guerre mondiale (2,2 millions de personnes). Enfin, ajoutons, et ce point est capital pour comprendre notre présent, la quasi-totalité de ces « migrations originales » s'apparentent davantage à des migrations forcées qu'à des rapatriements.

Quelles sont leurs conditions de départ ?

La quasi-totalité des départs se déroule dans un climat de peur, au mieux dans une suspicion mêlée de crainte. Comment fuir une violence prévisible mais insoupçonnée de part et d'autre ? Comment partir en laissant derrière soi le pays natal, les choses du quotidien, les objets modestes, le plus souvent, d'investissements affectifs ? Nous parlons bien évidemment ici de ceux qui sont partis à la hâte, « Indochinois » après les replis de l'armée française sur Hanoï puis Haiphong, « Marocains » après les événements de Oudjda en 1953, de Khenifra et Kourigba en 1955, de Meknès en 1956, « Tunisiens » après Bizerte, « Égyptiens » à la suite de Suez,

jusqu'au grand exode de 1962 qui bouleverse toutes les données. La précipitation dans laquelle les indépendances sont accordées, ou prises, ajoute à l'incompréhension de ceux qui se voient obligés de partir, d'autant que les conventions passées pour garantir leurs droits sont très inégalement appliquées. Les attitudes gouvernementales jouent aussi un rôle non négligeable dans ces conditions de départ. Dans la plupart des cas, rien n'est prévu et celui qui part doit se débrouiller comme il peut ! Le sentiment d'abandon qu'éprouve alors nombre de ces rapatriés et réfugiés renforce plus encore la sensation de trahison de la France.

Pieds-Noirs attendant leur rapatriement vers la métropole.

© Maurice Jarnoux / Paris Match / Scoop

